



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : INSECTICIDE INTREPID 240F

Numéro d'homologation : 27786

Numéro de demande : 2006-7625

Numéro de l'ARLA : 1433161

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2007**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} juin 2007**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 8 COMPORTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.3.4
Titre : Études spéciales ayant trait au profil d'emploi envisagé – Surveillance des eaux de surface avec analyse des sédiments

Données requises : Une étude de surveillance des eaux de surface avec analyse des sédiments menée pour l'EPA est exigée par l'ARLA.

CODO : 8.3.4
Titre : Études spéciales ayant trait au profil d'emploi envisagé – Étude prospective des eaux souterraines

Données requises : Une étude complémentaire sur les eaux souterraines menée pour l'EPA est exigée par l'ARLA.